



le papillon

n°8
Février
2015

Retour sur l'année 2014
2015 L'entrée en Métropole





SOUVENIRS D'ÉTÉ 2014

317
enfants
différents

DE 4
À 17 ANS

41 contrats
d'animateurs ou
de directeurs

BUDGET
125 000 €

4 219 journées enfants





edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Ministre de l'Education Nationale a récemment exposé onze mesures pour traduire sur le plan scolaire le sursaut républicain de notre pays, dans le souci d'intégrer les publics fragiles, car il est clair que la défense de la République passe par une meilleure connaissance de ses valeurs et les devoirs de chacun de ses citoyens.

C'est l'instruction publique qui est la condition même de la laïcité et de l'égalité pour renforcer l'autorité des Maîtres et rebâtir la République avant qu'elle ne se transforme en une mosaïque pluriconfessionnelle. La laïcité garantit à chaque religion le droit de pratiquer son culte en toute quiétude, tout comme l'enseignement de l'Histoire doit permettre également à tout élève de connaître l'histoire des religions.

La laïcité est un principe d'organisation de notre société fondé sur la séparation de l'église et de l'Etat. Dans l'espace public, les confessions restent intimes et silencieuses. La laïcité est avant tout le moteur de l'éducation à la citoyenneté.

Par l'apprentissage de la civilité, civilité des enfants entre eux, civilité envers les adultes, par l'apprentissage de la notion de respect envers celles et ceux qui transmettent le savoir, l'école doit permettre de mettre en pratique les notions de solidarité et d'entraide. Elle permet de favoriser une connaissance réciproque, première marche de la Fraternité sur laquelle repose la République.

L'école est un lieu où chacun doit accéder à la liberté, avant tout la liberté de l'esprit et la liberté de conscience favorisant ainsi l'éclosion de l'esprit critique. L'enseignement doit aboutir aussi à une réflexion sur les entraves et les inégalités qui fragilisent le pacte citoyen, les discriminations entre hommes et femmes.

En clair, la laïcité, c'est avant tout la volonté de faire triompher l'esprit républicain.

Jean-Yves MERLE
Maire de Notre-Dame de Bondeville

La Mairie

Place Victor Schoelcher - BP 5
76960 Notre-Dame de Bondeville

Nous contacter :

☎ 02 32 82 35 00
☎ 02 32 75 33 26

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

Notre site Internet :

www.ville-nd-bondeville.fr

Permanence :

samedi 10h - 12h
(État civil uniquement)

Le Papillon

Mairie de Notre-Dame de Bondeville
BP 5 – Place Victor Schoelcher
76960 Notre-Dame de Bondeville
Courriel : mairie@ville-nd-bondeville.fr

Directeur de la publication : **Jean-Yves Merle**
Comité de rédaction : **Romain de Tassigny**
Claude Vervisch
Jean-Marie-Haillant
Conception Graphique, Mise en page : **Marlène Brunet**
Antoine Nguyen
Aline Cottineau
Photographie : **Philippe Wiron**
Distribution : **Mairie de Notre-Dame de Bondeville**
Dépôt Légal : **À parution**
Impression : **Imprimerie Gabel, 10, rue Marconi**
76150 Maromme - Tél : 02 32 82 39 39
Tirage : **3500 exemplaires sur papier recyclé**

Sommaire

Souvenirs d'été 2014.....	page 2
Fêtes nationales.....	page 4 et 5
Festivités.....	page 7
Cérémonie.....	pages 8
Les rythmes scolaires.....	page 8
Marché de Noël.....	page 9
Sécurité.....	pages 10 et 11
Visite des rue de la ville.....	pages 12 et 13
Le recensement.....	page 14
Réhabilitation de la RPA du Parc.....	page 15
La citoyenneté.....	pages 16 et 17
Economie.....	Page 18
Bondeville Solidarité.....	Page 19
Téléthon.....	Page 20
Vie culturelle.....	Pages 21, 22, 23
La jeunesse.....	Page 24
Les séniors.....	Page 25
La balade des Bondevillais.....	Pages 26 et 27
La vie des associations.....	page 28
Expression des groupes.....	Page 29
Atelier cuisine.....	Page 30
Agenda culturel.....	Page 31
Ma Commune Ma Santé.....	Page 32

Fêtes nationales

> **COMMÉMORATION DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**



Le jeudi 8 mai, la ville a commémoré le 70^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration nazis en présence du Maire de Notre-Dame de Bondeville, du conseil municipal, de l'union nationale des anciens combattants et avec la participation de l'orchestre d'harmonie Bondevillais et 3 classes de l'école André Marie primaire.

> **L'APPEL DU 18 JUIN**

Le mercredi 18 juin, la ville a commémoré l'appel du 18 juin en présence de Jean-Yves MERLE, Maire de Notre-Dame de Bondeville, du conseil municipal, de l'union nationale des anciens combattants et du comité du souvenir du Général DE GAULLE pour la vallée du Cailly.

> **FESTIVITÉS DU 13 JUILLET**

Comme chaque année la ville a organisé un défilé avec la fanfare Pampana partant de l'école Jean Moulin jusqu'au stade. Les festivités se sont terminées avec un feu d'artifice pyrotechnique sur le thème de la « Goldmania » avec le 8^{ème} Art.



> **LIBÉRATION DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE**

Le 31 août 2014 la ville a commémoré le 70^{ème} anniversaire de la libération de Bondeville en présence de Jean-Yves MERLE, Maire de Notre-Dame de Bondeville, du conseil municipal et de l'union nationale des anciens combattants.

Fêtes nationales

> COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Des cérémonies du 11 novembre très émouvantes, en présence des élus et de nombreux enfants des écoles de la commune venus chanter à l'occasion "la butte rouge" de Gaston Montehus.



Le défilé de tous les participants dans les rues de la ville.

Festivités

> GRATZ



Dans le cadre des festivals internationaux d'orchestres de jeunes, les Eurorchestries ont organisé pour l'orchestre symphonique du lycée musical de Graz, en Autriche, une tournée en France et plus particulièrement en région parisienne et en Normandie.

L'orchestre se compose d'élèves qui fréquentent ce lycée unique en Styrie et qui permet aux jeunes d'avoir une formation générale de haut niveau en théorie musicale, ainsi qu'une formation d'orchestre. Le conservatoire, l'université des beaux-arts et les écoles de musique garantissent la formation instrumentale des élèves de ce lycée.

La ville de Notre-Dame de Bondeville, l'école municipale de musique et l'orchestre d'harmonie ont accepté d'accueillir ces jeunes musiciens entre le 3 et le 5 juillet 2014. Cet orchestre de haut niveau, dirigé par le chef d'orchestre Robert Fisher, a offert à notre commune un magnifique concert très apprécié en l'église de Notre-Dame de Bondeville le 4 juillet au soir. Une expérience unique, un moment musical rare, à renouveler dès que possible !

> LE BANQUET DES ANCIENS



C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulé, le dimanche 12 octobre, le banquet des anciens qui réunit les séniors de 65 ans et plus. Renée BOUYEYRON, 101 ans et doyenne de la ville, était à l'honneur. Née le 14 mai 1913, elle a reçu des mains de Jean-Yves Merle, un bouquet offert par la municipalité.



Le Père Noël dans les rues de la ville les samedis 6 et 13 décembre.

Cérémonies

> LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Comme chaque année, la ville a organisé la remise des diplômes pour les médaillés du travail le mardi 18 novembre. 36 résidents bondevillais ont ainsi pu être récompensés pour 20, 30, 35 ou 40 ans de travail.



> ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Les accédants à la nationalité française et les maisons fleuries.

Le mardi 25 novembre 2014, le Maire, Jean-Yves MERLE, et le conseil municipal ont souhaité la bienvenue à 17 nouvelles familles Bondevillaises et félicité 4 Bondevillais ayant obtenu la nationalité française en 2014.

Cette manifestation a aussi été l'occasion de récompenser les 19 participants au concours des jardins et maisons fleuries.

En ce qui concerne le concours organisé par le Département cette année, la ville a obtenu « les encouragements » et a également distingué 4 particuliers Bondevillais : Mr Jean-Claude FRETTEL avec les honneurs et Mme Marie COWLEY, Mme Jacqueline GUERIN, Mme Denise LEMERCIER, Mme Christiane BINARD avec les encouragements.



Le scolaire

> LES RYTHMES SCOLAIRES

Après avoir essayé les plâtres de l'expérimentation de la réforme Peillon sur les rythmes scolaires, qui avait suscité diverses réactions de la part de quelques enseignants et parents d'élèves, les 4 écoles de la ville ont effectué leur rentrée dans un climat plus apaisé.

Lancée dès l'année 2013 par l'ensemble du dernier conseil municipal, avec une volonté de réussir ce pari, la rentrée scolaire de septembre s'est finalement passée sereinement. Grâce à l'aide de l'association Sport Education Jeunesse et à l'investissement du personnel des écoles qui fait toujours montre d'un engagement total et remarquable, cette année a été abordée sans grands changements majeurs mais en opérant toutefois un «rééquilibrage» du dispositif mis en place l'année précédente.

Lucien Durieux, adjoint aux affaires scolaires, déclare : « Nous avons finalement eu raison d'appliquer cette réforme un an plus tôt. Et je salue ici le travail de l'adjointe de l'époque qui a eu là un lourd dossier à traiter. Les contacts pris dès l'année précédente avec les animateurs nous ont permis de faire face au déficit d'intervenants qui a dû se poser pour bon nombre de communes qui n'avaient pas anticipé ce phénomène. Nous-mêmes l'avons ressenti peu avant la rentrée lors du recrutement d'animateurs confirmés. Cependant, il existe encore des améliorations et des solutions à trouver, notamment sur les maternelles où nous réfléchissons encore à la mise en place d'une phase expérimentale, avec l'aide de parents d'élèves, quant à l'aménagement d'activités à Louis Duteurtre. Dispositif qui sera étendu aux autres écoles s'il se révèle satisfaisant ». Et d'ajouter « bien sûr, nous devons aussi garder un œil sur ce qui se fait, et ne jamais oublier que le bien-être de l'enfant doit être le point de référence absolu de toute notre action. »



> LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les activités périscolaires ont maintenant pris leur « rythme de croisière ». Nous pouvons en faire le bilan suivant :



Ecole Jean Moulin : 35 enfants participants (soit 50.8 % des élèves). 5 activités proposées (2 pour le cycle 2, et 3 pour le cycle 3).

Ecole André Marie : 117 enfants participants (soit 68 % des élèves). 17 activités proposées (8 pour le cycle 2, et 9 pour le cycle 3).

Ecole Victor Hugo : 67 enfants participants (soit 52.3 % des élèves). 11 activités proposées (5 pour le cycle 2, et 6 pour le cycle 3).

Au total, ce sont 220 enfants qui sont inscrits aux activités périscolaires représentant 388 présences hebdomadaires (les enfants ayant la possibilité de participer à deux activités).

17 encadrants différents interviennent (3 CDD SEJ, 1 titulaire mairie, 1 CDI SEJ, 12 intervenants extérieurs au travers de conventions avec des clubs ou associations de proximité). Chaque école élémentaire se voit proposer des activités variées de 15h45 à 17h, à raison de deux séances par semaine (lundi et jeudi pour le cycle 3 ; mardi et vendredi pour le cycle 2). L'organisateur s'est efforcé de proposer un panel d'activités afin que chacun y trouve son compte. Nous pouvons y trouver des activités sportives (hand, foot, tennis de table, multisport...), des activités culturelles (théâtre, chinois, espagnol, danse, hip-hop...) ou des activités de découverte (radio, échecs, arts plastiques...).

Le constat, c'est que sont observées beaucoup moins d'absences d'intervenants par rapport à l'année passée et il semblerait que les activités de fin d'après-midi conviennent au plus grand nombre d'enfants, de parents, d'enseignants, et de personnel de service. Un après-midi « fête des activités » est d'ores et déjà programmé le 12 juin 2015, permettant aux enfants de faire découvrir leurs activités aux autres enfants de la commune ainsi qu'aux parents.

Par ailleurs, rappelons que l'organisation de ces activités périscolaires a été confiée à l'association Sport Education Jeunesse (SEJ) au travers de la convention d'objectifs et de moyens. Cette association travaille en étroite collaboration avec les services municipaux.



Marché de Noël



Le 30 novembre 2014, organisé par ACTION BONDEVILLE, l'association des commerçants et artisans, le "Marché de Noël" a rencontré un franc succès auprès de nombreux visiteurs, de la commune et d'ailleurs, venus flâner et trouver des idées de cadeaux pour Noël. La dynamique présidente de l'association, Christel DELAMARE, explique : "Effectivement, nous mettons tout en oeuvre pour attirer l'attention sur le petit commerce et pour rendre attractif notre "Marché de Noël". Un petit rappel de certaines nouveautés qui ont fait l'unanimité : le bar à huîtres, le photographe avec le Père-Noël... L'association remercie Michèle GUEROUT, Maire-adjointe aux commerces, et Marica DENIEL, Maire-adjointe aux fêtes et cérémonies. Nous espérons retrouver l'an prochain les visiteurs, et surtout les Bondevillais, encore plus nombreux. Le petit commerce a besoin d'eux."



Ma Commune Ma Santé

Ma Commune Ma Santé

Les élus locaux se mobilisent
pour le pouvoir d'achat.

Valérie Fauconnet, votre conseillère « Ma Commune Ma Santé » tiendra une permanence pour vous présenter LES AVANTAGES DE CETTE MUTUELLE SANTE RESERVEE AUX BONDEVILLAIS

Date retenue: le 7 mars 2015 au CCAS de Notre-Dame de Bondeville.

Nous vous remercions de vous pré-inscrire au CCAS afin de planifier votre rendez-vous, sur place ou en appelant au 02 35 76 40 39. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site Internet www.associationactionm.org



Présentation du dispositif des Ad'AP



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'Agenda d'accessibilité programmée, un nouveau dispositif pour enfin réussir l'accessibilité à tous et partout.

La loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap. Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respectée, des nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées. Après plus de 140 heures de travail avec l'ensemble des parties prenantes concernées par l'accessibilité, associations, chefs d'entreprises, élus locaux, etc., un nouveau dispositif simplifié a été créé pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 : les « Agendas d'accessibilité programmée ».

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité du commerce, du cabinet ou de l'établissement. Il engage le gestionnaire de l'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 3 ans maximum.

Le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée est obligatoire. Il devra se faire en Mairie ou en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Il suspend - sur la durée de l'agenda - le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.accessibilite.gouv.fr,



> LA SÉCURITÉ POUR TOUS !



Le programme que nous avons proposé à nos concitoyens lors des élections municipales mettait en avant l'attention particulière que nous souhaitons porter à la sécurité et à la tranquillité de tous ! Les chiffres montrent que nous sommes une commune des plus tranquilles, mais le droit à la paix pour tous est un droit fondamental de la République. Et nous sommes résolus à tout mettre en œuvre pour faire respecter ce droit premier.

Certes, notre relation quotidienne (*et parfois davantage !*) avec la Police Nationale permet de maintenir une attention soutenue sur la vie de notre cité, et permet bien souvent de prévenir tout ce qui peut nuire à la paix sociale. Mais nous avons souhaité travailler à la mise en œuvre de différentes actions complémentaires. Des actions nouvelles, parfois, ou des actions qui n'avaient pas pu aboutir lors des précédents mandats.

C'est ainsi que, grâce à un travail suivi et obstiné, nous avons obtenu l'autorisation du Ministère de l'Intérieur pour mettre en place un réseau de caméras de vidéo-protection. Cette autorisation a pu être obtenue grâce à une collaboration étroite et constante avec la Préfecture de Seine Maritime. Une grande satisfaction pour tous les élus !

L'opération de mise en place est actuellement achevée et les installations sont en fonctionnement. La vidéo-protection couvre des secteurs déterminés lors d'un premier marché public. Cette action sera étendue si nécessaire.

> SAVOIR SE PROTÉGER !

Soucieux de la sécurité de chacun des Bondevillais, nous avons souhaité informer nos concitoyens des règles élémentaires de prévention. Que faire pour se prémunir contre certains types d'agressions, contre les cambriolages et vols divers ? Nous avons fait référence aux expériences intéressantes de « *Voisins vigilants* » dans les quartiers. Des actions qui peuvent se dérouler sous couvert et contrôle de la gendarmerie ou de la police nationale.

C'est ainsi que le jeudi 9 octobre, nous avons eu l'honneur d'accueillir à la salle André Gide le Commissaire divisionnaire Thierry Sénichault, Chef d'Etat Major à la Direction de la Sécurité Publique, pour une réunion d'information. Tous nos concitoyens avaient été invités à cette réunion par voie de presse et affichage.

Le Commissaire Sénichault a sensibilisé l'auditoire aux risques encourus par les personnes et leurs biens, et attiré l'attention sur les moyens de prévention à mettre en pratique. Un diaporama mis au point par l'Etat Major de la Police Nationale étayait son propos.



Des informations claires et précises et de nombreux exemples pour démontrer l'utilité de la prévention, même si notre commune demeure une cité des plus paisibles. Tout acte d'incivilité, toute agression, toute effraction de domicile, toute atteinte aux biens ou aux personnes est condamnable. Monsieur le Commissaire Sénichault a encouragé les Bondevillais à la vigilance et les a assurés de l'action très performante et volontaire des effectifs de la Police Nationale. Il a d'ailleurs été rappelé l'excellente collaboration quotidienne entre notre commune et les services de Police.

Lorsqu'un citoyen est témoin d'une quelconque infraction qui nuit aux biens ou aux personnes, il ne faut jamais hésiter à appeler le 17. Des effectifs conséquents sont à la disposition de la population, jour et nuit, 7 jours sur 7. Bien sûr, ne pas appeler pour des problèmes anodins, car cela détourne inutilement les forces de l'ordre de leur action possible en d'autre lieu.





Chacun a été sensible à la clarté des propos de Monsieur le Commissaire Sénichault. Une démonstration de l'intérêt porté à la vie dans nos communes. Mais cette réunion avait également pour but, comme nous l'avions proposé dans notre programme, de rechercher des Bondevillais souhaitant s'investir dans des actions citoyennes pour harmoniser la vigilance dans leurs quartiers, en collaboration avec les habitants, et sous le contrôle et l'encadrement de la Police Nationale.

Plusieurs Bondevillais ont souhaité s'inscrire dans cette démarche de citoyen responsable. Des réunions complémentaires auront ainsi lieu prochainement avec ces correspondants de quartier. Formation et information seront au programme, ainsi que mise au point de la coordination avec la Police Nationale.

Des tests pourront ainsi être effectués dans plusieurs quartiers de notre commune. Monsieur le Commissaire Sénichault a attiré l'attention de l'auditoire sur les effets bénéfiques de la vigilance, de la communication entre voisins. S'il n'est pas envisageable de faire stationner des véhicules de Police devant chaque habitation, la conscience citoyenne de chacun a pu démontrer son efficacité. Le citoyen ne pouvant pas tout attendre, une attitude responsable et vigilante peut souvent aider au bien vivre ensemble.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter vos élus référents de Quartier ou la Police municipale.



> Une Police Municipale étoffée

Le maire est chargé d'importants pouvoirs de police administrative, au sens de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, comme la responsabilité d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques. La police municipale est l'une des composantes des forces de l'ordre avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale.

Depuis le 1^{er} novembre, la police municipale de la commune s'est enrichie d'un nouvel agent bénéficiant d'une solide expérience. Par une présence accrue sur le terrain, au contact de la population des quartiers de la ville, nos deux policiers municipaux, dotés d'un nouvel équipement et d'un véhicule neuf, agiront en privilégiant la prévention, la

dissuasion et la médiation. Chargés de l'exécution de tous les arrêtés de police du Maire, ils auront également à traiter des incivilités qui dégradent la qualité de vie des Bondevillais. Ils assureront leurs missions de proximité liées à la sécurité des personnes et des biens par une présence quotidienne et rassurante, avec des sorties prévues sur l'ensemble de la journée et en soirée en privilégiant le contact avec la population afin de favoriser et d'améliorer les liens sociaux.

> En total partenariat avec la Police Nationale

La nouvelle police municipale n'a aucunement vocation à se substituer à la Police Nationale.

Les deux structures travaillent de façon complémentaire, sur la base d'un partage de l'information. Les missions des agents de la police municipale sont clairement définies dans une convention de coordination.



Les rues de la ville

> Une équipe sur le terrain depuis le début du mandat !



Nombreux sont les Bondevillais qui ont l'occasion de croiser une partie des membres du conseil municipal arpentant les rues de la commune depuis l'élection de la nouvelle équipe. Souhaitée par le maire et le premier adjoint, cette action s'est en effet concrétisée dès l'installation des nouveaux élus dans leurs fonctions.

Il n'y a rien de plus normal et de plus utile, pour des élus, que de connaître au mieux la cité qu'ils ont à administrer. Et jusque dans ses moindres recoins !

C'est précisément là le souhait des élus que vous ne vous étonnez plus de croiser : avoir la connaissance la plus pertinente de la cité, sachant que notre commune s'étend sur un vaste territoire, bénéficiant de nombreux espaces verts et de forêts.

Chaque semaine, pendant une ou deux demi-journées, les adjoints et conseillers municipaux qui le souhaitent se rendent dans chaque quartier de la ville, rue après rue, de manière méthodique. Cela permet de connaître chaque lieu, certes, mais aussi de faire toutes les constatations utiles en vue d'améliorations, de modifications, de travaux à effectuer, à court, moyen ou long terme. Cette équipe d'élus motivés prend des notes, photographie et analyse. Au terme de chacune des visites, un rapport est mis au point et il fait l'objet d'expertise.

Ces visites dans toutes les rues de la ville permettent également un dialogue avec les habitants. En effet, de nombreux Bondevillais profitent de ces rencontres pour échanger avec leurs élus. C'est toujours un moment agréable, positif, constructif. Il semble que cette opération soit très appréciée de nos concitoyens. Le dialogue est toujours une excellente chose ! C'est l'occasion, parfois, de faire connaissance avec des habitants qui sont force de proposition ou d'information. Un contact, en tout cas, fortement apprécié par les élus qui n'ont de cesse de rechercher tout ce qui améliore le « *bien vivre ensemble* » et le contact avec les habitants. Ces visites rapprochent les citoyens de leurs élus, chacun étant à l'écoute de l'autre, dans un respect qui est toujours de mise. Mais cette opération n'a pas uniquement pour but de raviver la convivialité dans la commune.

Chacun est parfaitement conscient que tout ne peut pas être fait d'un simple claquement de doigts, en cette époque où les finances publiques sont rares et précieuses. Chacun a également pu remarquer que, suite à la visite de ces élus, certaines interventions très concrètes ont déjà été opérées. Des choses simples, parfois, ou plus complexes, mais qui peuvent mettre un terme à de petites nuisances ici ou là, et qui ont aussi pour but de maintenir en meilleur état possible le patrimoine de notre commune. Divers travaux, plus ou moins coûteux, ou nécessitant études techniques et financières, pourront intervenir, au fil des mois, durant toute la durée du mandat.



Un constat ? Il est également parfois remarqué que l'accumulation de petites incivilités de la part de certains peut nuire à la collectivité (voir l'article sur la citoyenneté, la civilité et les règles élémentaires du « *bien vivre ensemble* » [pages 16 et 17](#)).

Mais, d'ores et déjà, cette action de visite de tous les quartiers, de toutes les rues, marque une volonté irréversible de nouer chaque jour davantage le contact avec chacun des habitants de notre commune. Notre-Dame de Bondeville, on le remarque, est une mosaïque de quartiers souvent bien entretenus et au sein desquels il fait bon vivre, selon les affirmations des Bondevillais eux-mêmes !

Les rues de la ville

Chacun est en mesure de contribuer à cette qualité de vie. Vos nouveaux élus ont pris en charge avec enthousiasme la mission qui leur a été confiée. Plus que jamais, leur détermination est entière pour agir AVEC et POUR l'ensemble de leurs concitoyens.

Une réhabilitation bienvenue !

Si tout ne peut se réaliser en un jour, il est agréable de constater que certains souhaits d'antan vont désormais pouvoir voir le jour et se concrétiser ! Ainsi, la réhabilitation de la Résidence du Cailly, rue de l'Avenir, propriété de Dialogue. Vos nouveaux élus ont mis en avant la nécessité d'entreprendre une rénovation de cet immeuble. C'est donc avec plaisir que nous pouvons annoncer que la déclaration préalable de travaux est désormais déposée et que cette Résidence fera enfin peau neuve au terme d'une trop longue attente ! Cet immeuble, bien situé, pourra ainsi retrouver une fière allure et ne plus attirer les regards pour des raisons négatives. Une réhabilitation qui fera le bonheur des locataires !



Les élus et la direction d'Habitat 76 dans le Quartier Jean Moulin !

Nouvelle démonstration de la volonté d'action de vos nouveaux élus : c'est précisément suite à la visite du quartier Jean Moulin qu'une longue réunion de travail a réuni des élus et la direction du bailleur Habitat 76. Décision fut prise de passer ensemble une longue demi-journée, au sein du quartier, pour mieux cerner les actions souhaitables et utiles pour optimiser au mieux la vie des résidents de ce quartier.





RECENSEMENT

de la population 2015



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! IL A LIEU DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2015.
Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des données de recensement de la population aident la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Elles aident également à déterminer le nombre d'élus municipaux, la répartition des sièges de conseil, le nombre de places de vote, le nombre de places de vote...

Par ailleurs, connaître une commune, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets qui reposent sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les municipalités leur public.

Enfin, le recensement permet de fournir des données adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : PAS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

Un agent recenseur accrédité par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos coordonnées pour vous faire recenser en ligne. Si vous le souhaitez, l'agent vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

- Si vous répondez par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez soigneusement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont répertoriés uniquement pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires ainsi que les agents recenseurs ont tous un secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**



Insee & votre commune

Réhabilitation du parc

La réhabilitation de la RPA (*Résidence pour Personnes Âgées*) du Parc, commencée courant mars, arrive à son terme. Nous pouvons découvrir la RPA complètement délivrée des nuisances et de tous les échafaudages depuis la fin 2014, avec un aspect plus moderne.

Cette réhabilitation a porté principalement sur l'isolation thermique, la mise aux normes électriques, le changement des huisseries et la transformation des salles de bain des appartements. Tous ces travaux ont entraîné des désagréments pour les locataires. Ils ont été obligés de déplacer quelques meubles, de subir le bruit des perceuses et autres outils aux bruits stridents, et de vivre dans une atmosphère un peu poussiéreuse pendant quelque temps.

La municipalité a demandé au propriétaire de profiter de cette réhabilitation pour transformer 6 F1 (*bis*) en F2. Ces travaux ont entraîné la nécessité de déplacer 6 résidents. Un accompagnement a été nécessaire pour réaliser ce transfert d'appartement dans les meilleures conditions possibles.

Le conseil d'administration, lors de la réunion du 7 juillet, a décidé de porter les loyers des nouveaux F2 à 500 € par mois, charges comprises. Pour les autres appartements, les loyers augmenteront conformément à la réglementation au 1er janvier 2015, et les nouveaux loyers ont été mis en place une fois la réhabilitation terminée, soit au 1er décembre 2014.

Pour information ou demande de logement, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du CCAS si vous souhaitez obtenir un logement dans la RPA du PARC. Vous êtes dans un cadre verdoyant agréable, à proximité des commodités qu'offre la ville : commerces et transport en commun.



La citoyenneté

> STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENCOMBRANTS SAUVAGES



Depuis quelques temps, la municipalité ainsi que de nombreux Bondevillais ont constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants à différents endroits de la commune.

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes :

- Nuisances olfactives,
- Dangers sanitaires,
- Risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.

Une mauvaise image des quartiers où ils se trouvent, comme de la ville.

Que risquent les pollueurs ?

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable et passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1500€. Tout objet déposé sur les trottoirs en dehors des dates et horaires de collectes prévues par la ville est considéré comme un dépôt sauvage. Au même titre pour les personnes qui laissent leurs récipients d'ordures en dehors des dates et horaires de collectes. Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Chaque habitant doit prendre conscience qu'il vit au sein d'une collectivité et penser aux conséquences de ces actes sur l'environnement.

Quand sortir les encombrants ?

Une fois par mois. Les encombrants doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 18h30. Les déchets de travaux, de jardin et toxiques (*peinture et pneumatiques*) ne sont pas autorisés.



La citoyenneté

En finir avec une pollution qui choque les riverains !

Pour lutter contre ces dépôts sauvages d'encombrants sur les trottoirs, la mairie souhaite s'appuyer sur la vigilance de ses concitoyens pour ramener les pollueurs à la raison. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages et ce sont les services des communes et donc les finances publiques qui sont mis à contribution.

Parallèlement à cela, nous informons les auteurs de ces indécrottables qu'ils s'exposent à des amendes de 450 à 1500 euros. Ils doivent aussi savoir que le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant et que personne n'est autorisé à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Pour faire respecter l'image de notre commune, la Mairie mettra les pollueurs à l'amende.

Les textes de lois : Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en « contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ».

Article R635-8 du code pénal : Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

Article R644-22 du code pénal : Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.

NUISANCES SONORES



Bien que le bruit soit présent quotidiennement, plusieurs facteurs peuvent le rendre nuisible au regard de tiers. La nuisance sonore est caractérisée dès lors qu'une atteinte est portée sans autorisation à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme.

> Les critères de nuisance peuvent être objectifs : On peut parler de l'intensité du bruit, sa fréquence, l'heure inadéquate de sa production, le lieu également..

> Les critères de nuisance peuvent être subjectifs : On peut parler de circonstances pendant lesquelles le bruit produit ne devrait gêner personne mais qui devient vite une nuisance pour une personne malade, un nouveau né, ou une personne en période d'examen qui a besoin d'une tranquillité supérieure à la normale.

Un arrêté municipal interdit le fonctionnement de tout engin à moteur le dimanche (tondeuse, etc.)

TAILLE ET ÉLAGAGE. UN DEVOIR POUR TOUS

La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau peut être exigée dans certains cas par le voisin mais aussi par la commune.

Si chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, sauf règlement contraire de copropriété ou communal (ex : certaines communes interdisent de planter du bambou), encore faut-il respecter les distances de plantation par rapport aux fonds voisins, mais aussi les entretenir (coupe, ramassage des feuilles, éviter qu'ils représentent un risque, etc.) pour limiter leur hauteur.

Ce sont les articles 670 à 673 du Code civil qui s'appliquent principalement dans ce domaine.



> BIENVENUE À **START TOP CONDUITE** !

C'est avec un grand plaisir que notre commune a vu l'arrivée de **START TOP CONDUITE**, une nouvelle auto-école, au 83-85 route de Dieppe.

Madame Mélanie SIMON, après une étude de marché, a souhaité enrichir notre ville de cette prestation. Nous la félicitons pour ce dynamisme.

Cette activité devrait intéresser de nombreux Bondevillais, mais bien au-delà ! Plusieurs membres de l'équipe municipale ont tenu à rendre visite à Madame Simon, à diverses reprises, pour voir comment la municipalité pouvait au mieux lui venir en aide et faciliter le démarrage de son activité.



Nous souhaitons une brillante réussite à cette chef d'entreprise qui souhaite réaliser le projet de sa vie en s'engageant dans le monde économique et en voulant « être aux commandes de son véhicule-école tout autant que de son entreprise ! ».

STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE



Habitants et commerçants du centre-ville se plaignent de façon récurrente du manque de place de parking sur notre commune. La municipalité se joint bien évidemment à eux puisqu'elle est la première à déplorer un tel problème. Le parking de la Mairie est en effet saturé tous les jours par les usagers de sa propre administration, ceux de la poste ou de la CPAM. Le stationnement y est anarchique, la zone bleue n'est guère respectée pas plus que la place réservée aux handicapés. Le manque de civisme ou de respect à l'égard de la collectivité et des citoyens est indéniable.

Cependant, une des véritables causes identifiées est principalement à mettre au crédit du Terminus TEOR installé au cœur même de la cité. La plupart des usagers des transports urbains des villes voisines viennent garer leur véhicule au plus près de ce terminus pour rejoindre leur lieu de travail sur Rouen ou les autres communes de la Métropole. Nous avons de fait des "voitures tampons" qui occupent des places de stationnement pour la journée entière. Le parking TEOR réalisé par la CREA est peu utilisé parce que les gens qui arrivent très tôt préfèrent se garer le plus près possible du terminus...

Une partie des commerçants ou riverains réclament plus de sévérité à l'encontre de ceux qui se garent n'importe comment quand l'autre partie s'insurgent contre toute volonté de rigueur... Cruel dilemme. Pour nous aider à solutionner ce problème, en attendant de voir le TEOR poursuivre sa route plus loin dans la vallée du Cailly, ce que réclament les maires du Houlme et de Malaunay, la municipalité n'aura pas d'autre choix que d'étendre le périmètre de la zone bleue au centre ville et de verbaliser, ceci afin de dissuader les "véhicules ventouses".



Bondeville Solidarité

> NOUVELLE ÉQUIPE

Bondeville Solidarité est une association dont le but est d'aider les personnes et les familles ayant des difficultés financières, en particulier dans le domaine alimentaire. Le local de Bondeville Solidarité se situe 2 rue des Bernardines à Notre-Dame-de-Bondeville. Composé d'un *bureau* comprenant un président, un secrétaire, un trésorier et plusieurs bénévoles qui donnent tous de leur temps et de leur énergie pour se mettre au service de cette population. Chaque Jeudi, c'est le coup de feu, un moment très important, car c'est le jour de la distribution.

Le Jeudi est une longue journée pour eux. Comment se déroule cette journée ?

Le matin, un chauffeur et un bénévole sont chargés de prendre livraison des denrées à la Banque Alimentaire située au Houlmé. Compte tenu de la quantité de nourriture, plusieurs rotations en camion sont nécessaires. A chaque arrivée du camion au local, celui-ci est déchargé par des bénévoles. Les denrées alimentaires sont ensuite triées et une répartition est faite en fonction de la composition des familles. Le local étant relativement exigu, la tâche est particulièrement difficile et les bénévoles ont jusqu'à 16h30, heure du début de la distribution, pour faire les parts et préparer les colis.

Le C.C.A.S. (*Centre Communal d'Action Sociale*) est seul habilité à délivrer les cartes aux bénéficiaires selon un calcul et un contrôle des ressources de chaque famille. Tous les jeudis, le CCAS transmet la liste réactualisée à l'association *Bondeville Solidarité*.

Cela représente environ 160 colis chaque semaine. Les bénéficiaires versent 2€ par part et 1€ par demi-part. À 16h30 commence la distribution par tranche horaire. Celle-ci est déterminée par la couleur de la carte. Exemple : la carte de couleur bleue correspond aux bénéficiaires devant réceptionner leur colis de 16h30 à 16h50. A 18h50, si aucun incident n'est venu perturber le bon déroulement de la distribution, les bénévoles se consacrent au rangement et au nettoyage des locaux.

Il est important de souligner que ces denrées ne sont pas gratuites puisque la Banque Alimentaire les facture chaque mois à Bondeville Solidarité.

Les actions de Bondeville Solidarité ne se résument pas qu'à la nourriture. L'association finance également des jouets, en collaboration avec le C.C.A.S. qui, lui, prend en charge la cérémonie (*spectacle et goûter*) durant laquelle les enfants des familles bénéficiaires recevront leur cadeau.

Toujours avec le partenariat C.C.A.S / Bondeville Solidarité, il est également prévu une sortie au parc du Bocasse pour les enfants.

Nous saluons tous le travail des bénévoles sans qui les bénéficiaires ne pourraient obtenir de tels avantages. Leur tâche n'est pas toujours facile et ils n'ont pas toujours la reconnaissance qu'ils méritent.



> SENSIBILISATION À LA DÉFIBRILLATION POUR LA POPULATION

Vous avez certainement pu apercevoir ces défibrillateurs dans certains endroits publics. Ces appareils peuvent sauver des vies.

Afin de responsabiliser et sensibiliser la population à l'utilisation d'un appareil, Thierry Birtégue, Chef de Bassin à la Piscine de Notre-Dame de Bondeville/Le Houlmé, a organisé deux séances de sensibilisation à la défibrillation et d'informations associées aux gestes de secourisme (*massage cardiaque...*) :

- Cours théorique sur diaporama
- Présentation d'un cas concret de réanimation cardiopulmonaire avec installation d'un DSA.
- Questions / réponses.

À ce jour, 5 défibrillateurs sont installés sur le territoire communal.

- 1 extérieur sur le complexe sportif Marcel Sauvage
- 1 à l'intérieur de l'école Jean Moulin Maternelle
- 1 à l'intérieur de l'école André Marie Maternelle
- 1 à l'intérieur de la mairie
- 1 à l'intérieur du tennis couverts

Téléthon



L'association "Téléthon Bondevillais" de Notre-Dame de Bondeville a organisé les 6 et 7 décembre 2014, sur la commune diverses animations : un concours de manille, de nombreuses démonstrations sportives (*Football, Country, Danse moderne...*). Cette année, en plus de son traditionnel méga loto, deux nouveautés : une grande exposition de véhicules anciens avec la participation de l'Association des véhicules anciens de Maromme ; une randonnée pédestre avec la participation des "Randonneurs Bondevillais". Grâce à la mobilisation des nombreux bénévoles, un chèque de 1990 € sera remis courant février 2015 à l'A.F.M.

De chaleureux remerciements à notre jeunesse du quartier Jean Moulin pour sa grande participation aux diverses démonstrations. Merci également à la municipalité pour son implication et aux agents municipaux pour leur dévouement. Pour l'an prochain, l'association du "Téléthon Bondevillais" lance déjà un appel à mobilisation afin de poursuivre le combat contre la maladie : " Pour le Téléthon, l'imagination prend le pouvoir ! A vous de jouer ! "

Vie culturelle

> AVEC LE CAILLY JAZZ

L'association Cailly Jazz présidée par Jean Deniel a organisé les 21 et 22 novembre 2014, deux soirées concerts jazz beaujolais en recevant deux groupes d'artistes différents. L'association avait pour coutume d'organiser une seule soirée mais face à la forte demande en novembre 2013, Cailly Jazz avait finalement pris la décision d'en prévoir deux en novembre 2014. En effet, le choix fut judicieux puisque le succès fut au rendez-vous comme à chaque fois.

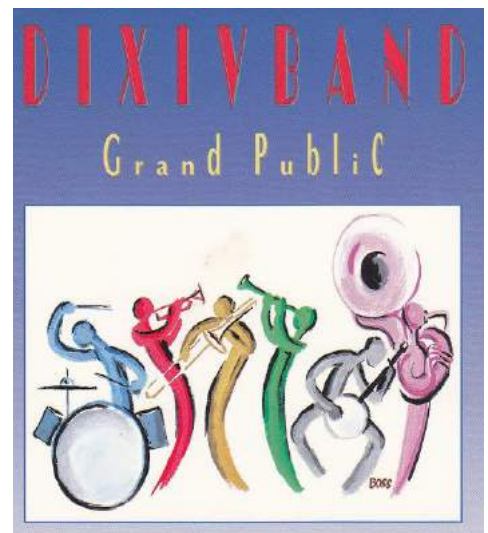
Vendredi 21 novembre, Cailly Jazz a reçu le groupe parisien nommé "Dixivband" composé des musiciens suivants : Martial "Théo" Besson à la clarinette, Benoit Van Hille au trombone, Jean-Paul Jamot au banjo, Stéphane Nossereau à la batterie, Didier Havet au souba et Yves Prutot à la trompette.

Samedi 22 novembre, c'est le groupe emblématique de l'association, Les Feeling Stompers, qui se produisait sur la même scène André Gide de Notre-Dame de Bondeville. Le septet de musiciens a joué pour le plus grand plaisir des amoureux du jazz : Bernard Duval à la clarinette et au saxophone, Nicolas Ecrepont au trombone, Philippe Crestée au banjo, Jean-Jacques Costil à la contrebasse et au chant, Philippe Marchesetti à la batterie, Philippe Ecrepont au saxophone et Jean Deniel à la trompette.

Rendez-vous vendredi 13 février 2015 à partir de 20h00 à la Bibliothèque Mathilde de Rouvres de Notre-Dame de Bondeville où l'association Cailly Jazz organise son prochain "Vendredi du jazz" en recevant la "Boîte à M'Alice" composée du trio : Alice Bassié à la contrebasse, Shona Taylor au chant et Cédric Lemire au piano.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre place car les places sont limitées :

06 06 88 75 83 ou par mail : a.cailly-jazz@laposte.net



> BIENTÔT UN NOUVEAU SITE INTERNET



« Vous avez pu constater que le site Internet de la ville est actuellement « en chantier ». Doté d'un nouveau graphisme, Il sera étoffé et enrichi de nombreuses informations.

La nouvelle version sera plus simple et plus dynamique. La réorganisation des différentes rubriques, outre la modernisation continue de l'outil, sera essentiellement destinée à faciliter les démarches des internautes, de la recherche d'informations aux demandes diverses en ligne.

Les innovations ne s'arrêtent pas là puisque désormais, grâce au menu déroulant, un coup d'œil suffira pour que les internautes accèdent à la page souhaitée. Un confort que l'ajout d'un moteur de recherche optimisera plus encore. Il sera un lien utile entre les élus, l'administration communale et les citoyens. »

Vie culturelle

> EXPOSITION DE FABRICE DELAUNAY, ARTISTE BONDEVILLAIS

Dans le cadre d'une action de médiation culturelle avec Fabrice DELAUNAY, artiste plasticien Bondevillais, toutes les classes de maternelles et de primaires de Notre-Dame de Bondeville ont fait un « petit plongeon dans le monde artistique » durant l'année scolaire 2014 – 2015 (soit plus de 600 enfants concernés par le projet). Les grandes lignes de cette action de médiation culturelle :

- o Entre le 30 septembre et le 18 octobre, tous les élèves sont venus découvrir les œuvres de F.DELAUNAY à la bibliothèque. Cette exposition a aussi été ouverte au public.
- o Certaines classes ont déjà eu l'occasion de rencontrer et de travailler avec l'artiste. Ces rencontres se termineront en janvier 2015.
- o Les enfants ont commencé à créer à la manière de F.DELAUNAY avec leur enseignant.
- o Les œuvres des enfants seront exposées du mardi 12 au samedi 30 mai 2015 à la bibliothèque.



> MUTATION D'UN PROFESSEUR DE PIANO DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Magali Natalizio a fait ses études pianistiques dans la classe de Frédéric Agessy au conservatoire régional de Rouen. Elle obtient un diplôme d'étude musicale (DEM) de piano avant de poursuivre un cycle de perfectionnement.

Elle choisit d'orienter sa carrière professionnelle en se consacrant pour la majeure partie de son temps à l'enseignement de la musique et plus particulièrement à la pédagogie et l'enseignement du piano. Elle intègre le CEFEDM de Normandie et obtient en 2003 son diplôme d'état de professeur de piano.

Parallèlement, elle mène ses activités de musicienne : elle est notamment désignée chef de chant de la Traviata en 2010 à Sotteville-Lès-Rouen où elle enseigne également le piano. Elle se produit actuellement en tant que pianiste accompagnatrice. Elle est particulièrement attachée aux formes de concerts qui relient les différents arts et permettent un mode de partage renouvelé avec le public. Elle forme actuellement un duo piano chant avec Audrey Hiebel de la compagnie Accord Tacite du Havre.

Magali Natalizio a quitté l'école le 1^{er} décembre 2014. Nous lui souhaitons une bonne et heureuse continuation dans son parcours artistique et pédagogique.

Vie culturelle

> 25^{ème} SALON DE PEINTURE



Du 8 au 16 mars 2014 s'est déroulé le 25^{ème} salon de peinture avec comme invité d'honneur Pierre CUISY. Au cours de cette exposition, il était entouré de 19 peintres et sculpteurs, amateurs ou professionnels.

A cette occasion, le vote des visiteurs a permis de mettre à l'honneur Kim Chi NGUYEN, artiste vietnamienne. Elle a reçu le prix du public pour lequel le Crédit Agricole de Notre-Dame de Bondeville est partenaire ainsi que le prix de la municipalité.

> SALON D'AUTOMNE

Le salon d'automne s'est déroulé du 7 au 16 novembre 2014, Espace Jules Ferry à la Mairie.

Cette année la ville avait accueilli l'association « Art Postel ». L'invité d'honneur, GILLES, était accompagné de 26 peintres et 1 sculpteur. Le jour du vernissage, GILLES a expliqué que les toiles exposées n'étaient qu'un échantillon de son travail de ces deux dernières années.

Ses œuvres se reconnaissent grâce à certains points tels que la technique de l'aquarelle et du pastel et au fait qu'il ne travaille qu'à l'extérieur pour peindre de nombreux paysages.



La jeunesse

> SPECTACLE JEUNE PUBLIC

« La belle aux cheveux d'or »

Le mardi 3 juin, Guillaume Alix, conteur de la compagnie Comédiamuse est entré en scène pour le jeune public Bondevillais. Parents et enfants ont pu voir les paroles et les Kaplas se répondre en écho pour ne faire plus qu'un langage.

Les images apparaissaient et les emmenaient sur les traces de la longue quête d'Ivan. Fils de maçon, il veut construire un château si grand que tout le monde pourrait tenir dedans. Sur sa route : une princesse à délivrer, des animaux qu'il faut aider, un ogre que l'on ne peut pas tuer. Ce spectacle a été un beau moment à partager en famille.



Concert cabaret « Duô Kazou »

Le vendredi 16 mai, Fred Zagato et Rémy Mancaux, deux chanteurs-acteurs du Théâtre de la Canaille ont emmené le public pendant plus d'une heure dans une ambiance joyeuse et caustique sur les aberrations de la vie quotidienne. Il fallait être terriblement dépressif pour ne pas en rire joyeusement et puissamment.

« Des petits pas grands comme ça »

Le mardi 14 octobre, François FERRY, conteur de l'association Autrement dire et Stève, musicien/chanteur ont présenté leur spectacle « des petits pas grands comme ça » pour le jeune public Bondevillais. Parents et enfants entre 3 et 6 ans ont pu écouter les histoires et les chansons guidés par un petit bonhomme en fil de fer.

Ce spectacle fut un moment de calme et de beauté pour les yeux et les oreilles.



> PIJ

Depuis le 21 juin 2014, la municipalité a mis en place des permanences d'élus au Point Information Jeunesse (PIJ) au service des habitants du quartier Jean Moulin. Vos élus référents Anne Maigret et Guillaume Claudel vous reçoivent les premier et troisième samedis de chaque mois de 10h30 à 12h00 sans rendez-vous.

> MISSION LOCALE

La Mission Locale de Déville-Lès-Rouen reçoit les jeunes de Notre-Dame de Bondeville à l'Espace Jeunesse, 3 rue Jules Ferry à Déville-Lès-Rouen. Elle a pour missions et actions :

- d'aider à l'orientation, à la formation grâce à un accompagnement individuel mensuel ;
- d'aider à l'élaboration de votre projet professionnel, d'ateliers de recherche d'emploi, de préparation à l'embauche, de journées de recrutement ou de parrainage par un professionnel ;
- de soutenir les initiatives à la construction de projet(s) ,
- d'informer sur votre couverture sociale ou encore de conseil et de prévention comme la souffrance, les violences, les drogues ;
- d'aborder la question de la mobilité à travers d'ateliers mobilité, d'aides aux transports, de permis à 1 € par jour, Service Volontaire Européen ;
- d'un appui aux démarches administratives, etc...

Vous pouvez contacter la Mission Locale de Déville-Lès-Rouen au 02.32.82.50.10.

Les séniors

> VOYAGE DES ANCIENS



Cette année, certains ainés de Notre-Dame de Bondeville ont participé à un voyage le jeudi 26 juin 2015.

En direction d'Honfleur, ils ont eu la joie de découvrir ou redécouvrir le Naturospace, sa végétation luxuriante et ses papillons. Puis, après un bon repas dans un restaurant à Eque-mauville, ils ont embarqué à Honfleur pour une promenade en mer. Même si le soleil n'était pas au rendez-vous, cette journée a été un moment très agréable de partage et de détente.



> INFO SENIORS

La municipalité organise plusieurs manifestations destinées aux anciens de la ville :

- En janvier, la galette des rois.
 - En mars, Mardi gras et ses crêpes.
 - En juin, le voyage annuel.
 - En octobre, le banquet.
 - En décembre, le colis de Noël.
- Cette année plus de 700 colis ont été offerts par la ville.

Pour participer à ces temps forts, il vous suffit d'habiter la commune et d'avoir 65 ans et plus.

Inscrivez-vous pour pouvoir participer à ces diverses manifestations au service Fêtes et Cérémonies à la Mairie.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat au :
02 32 82 35 17

La balade

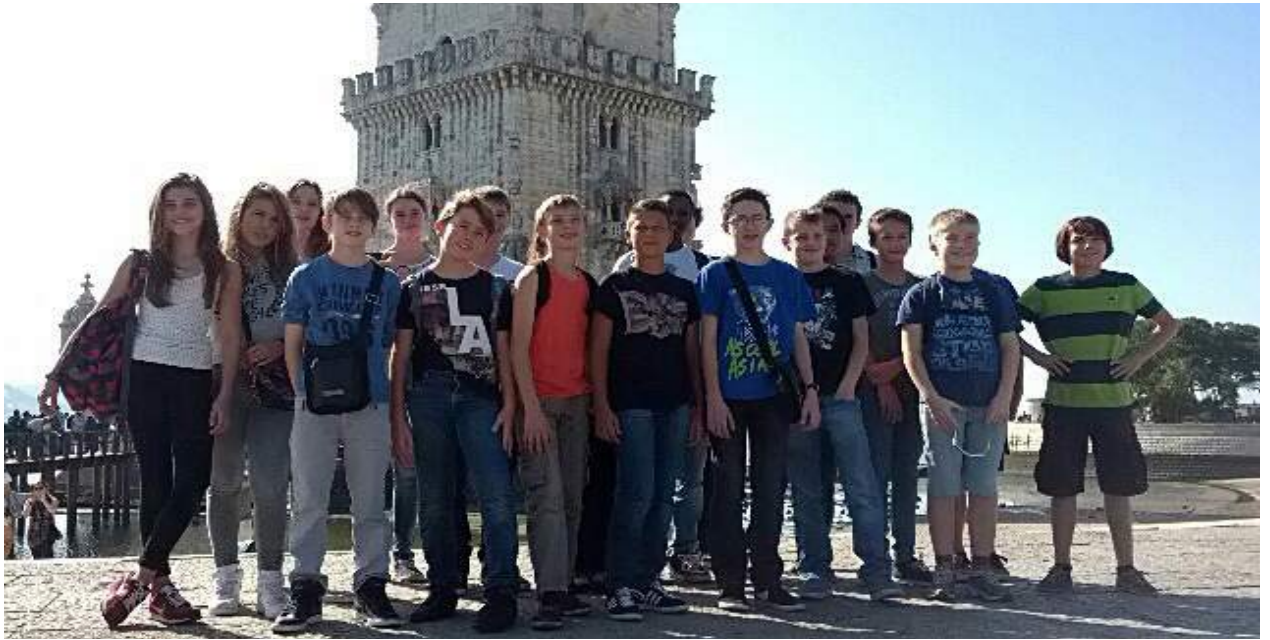


> BONDEVILLAIS EN BALADE... À LISBONNE

Le tour des grandes villes Européennes se poursuit pour les jeunes Bondevillais. Lancé en 2009, ce dispositif permet à une vingtaine d'adolescents de 12 à 16 ans de visiter une grande ville européenne. Après Paris, Bruxelles, Amsterdam, Barcelone, Rome et Berlin ; c'est à Lisbonne que nos Bondevillais ont posé leurs valises du 28 au 31 octobre dernier.

L'objectif de ce séjour est simple, voir un maximum de choses en un minimum de temps. Hébergé en Auberge de Jeunesse au centre de la ville, le groupe se déplace en transport en commun et beaucoup à pied... Les visites et les découvertes s'enchaînent sur quatre jours en privilégiant les « incontournables » mais aussi en tenant compte de la demande des jeunes. Savoir se repérer, communiquer sur place, commander un repas fait aussi partie du projet qui laisse une part d'autonomie (*mesurée*) aux jeunes.

des Bondevillais



Seul point négatif de ce dispositif : le nombre de places étant limité à 20 participants, l'association *Sport Education Jeunesse* ne peut emmener tous les postulants et a été dans l'obligation de mettre en place un système de rotation afin de satisfaire le plus grand nombre. Cependant, il reste difficile d'accueillir plus de 20 participants pour des questions de coût et d'organisation sur place.

A l'heure des projets, la destination 2015 n'est pas encore fixée mais des tendances se dégagent, isn't it ?



Vie des associations

> LE FORUM

Le samedi 6 septembre le forum des associations qui s'est déroulé au gymnase a rencontré un franc succès. Une trentaine d'association sportives, culturelles de loisirs ou de solidarité étaient présentes pour accueillir, renseigner ou inscrire les visiteurs de cette journée. Les démonstrations proposées par les associations ont été bien accueillies par le public.



> ALED

L'association Lire, Echanges et Découvertes (ALED) avec le soutien de la ville de Notre-Dame de Bondeville, a organisé la décoration de l'arbre de Noël du quartier Jean Moulin, à l'entrée de l'école primaire Jean Moulin, lundi 15 décembre vers 17h00. Petits et grands furent conviés à décorer le sapin dans une ambiance conviviale pour partager ensuite, tous ensemble, des clémentines, des boissons fruitées et des gâteaux apportés par les familles.

Guillaume Claudel, conseiller municipal, élu-référent du quartier Jean moulin avait organisé cette décoration avec quelques bénévoles de l'association, Valérie Amblard et Laetitia Leblond. Ce moment de partage à l'approche des fêtes de fin d'année fut une réussite ! Gageons que cette décoration se renouvellera l'an prochain avec autant d'enthousiasme.

UN CONSEIL CITOYEN DANS LE QUARTIER JEAN MOULIN POUR QUOI FAIRE ?



Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à vous faire connaître avant le 20 Février 2015 au

Point Information Jeunesse,

auprès de **Patricia de Leener**

2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
76960 Notre-Dame de Bondeville

Tél : 02 35 74 61 83 – Mail : pj.j.nd.bondeville76@orange.fr

Expression des groupes



Bondeville ensemble

Certaines personnes ont une vision très singulière de l'action politique. Ils ont une idée particulièrement réductrice du terme *opposition*. Par la haine, l'affairisme, l'intérêt, le goût du pouvoir, les petits arrangements, l'éloignement d'une élite politique de la population qu'elle prétend représenter, le déni de réalité... certains contribuent à installer un climat délétère et une défiance des Français à l'égard de la politique. Or, l'heure est à la réconciliation et à la reconstruction de notre démocratie qui est bien mal en point.

Nous voulons croire encore que la politique peut être saine et bienfaitrice. Il faut des gens qui s'investissent sincèrement pour la collectivité. L'organisation sociale et économique ne doit pas être abandonnée au mercantilisme et aux aventuriers. L'action politique a un sens et faire de la politique, c'est réfléchir au devenir de la société ; c'est œuvrer au rassemblement et non à la division ; c'est se donner les moyens de faire avancer ses idées au plus près des intérêts de la population ; c'est se mettre au service de celle-ci ; c'est affronter les périls économiques et sociaux pour faire vivre les valeurs qui sont les nôtres ; c'est apporter sa pierre pour améliorer le sort du plus grand nombre ; c'est s'impliquer dans le grand ouvrage collectif. Ici, à Notre-Dame de Bondeville, nous avons le sentiment de travailler dans ce sens. Pour accomplir notre mission, nous avons pour devoir ce qui est juste et nécessaire de faire pour gérer la Mairie avec honnêteté et équité.



Tous unis pour Bondeville : Equilibrage et participation

Au soir du 30 Mars 2014, Notre-Dame de Bondeville a rompu avec la gouvernance omniprésente du Parti Socialiste, grâce à une élection Municipale ouverte, et très âprement disputée.

Depuis, un consensus s'est installé au sein de la Municipalité, élargissant et ouvrant droit à l'opposition de la liste "*Unis pour Bondeville*" pour participer au renouveau de notre ville.

Les cinq élus de la liste "*Unis pour Bondeville*" sont attentifs à tout ce qui peut et doit apporter des améliorations ou projets dans l'intérêt des Bondevillais, et déjà plusieurs dossiers sont mis en chantier afin de concrétiser ceux qui faisaient partie de notre programme électoral.

Notre implication à chaque Conseil municipal atteste de notre volonté de voir les choses bouger. Trop d'anomalies, voire de laisser aller demeuraient sans qu'on y apporte de solutions. Nous en avons fait état durant notre campagne électorale, et grâce à ce consensus qui s'est institué nous entrons dans une ère nouvelle de gestion communale pour Notre-Dame de Bondeville.



Un nouveau souffle

Cette première tribune de l'opposition municipale se doit de rendre un hommage appuyé à notre ami Marc Delattre qui a mis fin, pour raison de santé, à son mandat de conseiller municipal.

Marc a œuvré pendant treize années pour le bien public, 1er adjoint en charge des affaires sociales lors du précédent mandat il s'est donné sans compter pour venir en aide à celles et ceux qui devaient faire face aux difficultés de la vie. Merci Marc, tu es un bel exemple pour nous tous, nos élus du *Nouveau Souffle* s'inscriront dans le sillage que tu as tracé.

Marc Delattre est remplacé par Christophe Aubert.

> DE LA CREA À LA MÉTROPOLE

Au 1^{er} janvier 2015 la CREA va devenir l'une des 12 métropoles françaises. Elle sera dotée de davantage de compétences notamment en matière de voirie et d'urbanisme. Le PLU est transféré à la métropole et un PLU intercommunal va voir le jour.

De l'OPAH RU au PIG

L'OPAH RU a pris fin et est remplacée depuis début 2014 par le programme d'intérêt Général.

La CREA a missionné Habitat et Développement Nord Ouest pour mener à bien cette mission.

Ce dispositif traite différentes problématiques :

- L'habitat indigne
- La précarité énergétique
- L'adaptation aux besoins des personnes vieillissantes et handicapées

Les propriétaires occupants (*sous conditions de ressources*), les propriétaires bailleurs et les copropriétés peuvent bénéficier de cette aide. Les travaux peuvent être subventionnés par la METROPOLE, l'ANAH et le Département de Seine-Maritime.

Atelier cuisine

« les bonnes recettes à la pages »

Un atelier de cuisine autour des aliments *bio* s'est déroulé récemment dans les locaux de la banque alimentaire, en présence de jeunes bondevillais et de Patricia De Leener, responsable du Point Information Jeunesse et Christophe Lemoine, responsable de l'Espace Jeunesse de Notre Dame de Bondeville. « En moyenne une douzaine de jeunes âgés de 11 à 20 ans fréquentent ces moments culinaires qui se déroulent une fois toutes les six semaines, voire plus » précise Patricia De Leener. Des jeunes pour la plupart résidant dans le quartier Jean-Moulin.



Deux encadrants formés aux différents projets

Dans le cadre de ces ateliers, les deux encadrants ont mis en place un projet autour de la cuisine « en folie », un projet financé par la DDCS (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale*) dans le cadre du Projet Éducatif Local pour la Jeunesse (*PELJ*). Projet où Patricia De Leener a suivi une formation sur la cuisine moléculaire avec les Francas et Christophe Lemoine, une formation sur la rédaction d'un journal avec l'association Globules. « Différents ateliers ont été et sont toujours au programme de l'année, poursuit Christophe Lemoine. Aussi, après cuisine du monde, reste du frigo, cuisine moléculaire..., nous avons élaboré avec les jeunes, au cours d'ateliers d'écriture, un livre qui retrace les recettes que nous préparons avec quelques conseils et un glossaire des termes culinaires. » L'ouvrage a été remis aux jeunes ainsi qu'aux membres du conseil municipal et à tous les services de la ville.



Ces ateliers mensuels d'une durée de cinq heures permettent de préparer un repas que tous partagent ensuite ensemble.

« Le dernier atelier à eu lieu le 20 décembre » conclut Patricia De Leener et 2015 sera une année avec l'élaboration de menus internationaux.



Agenda culturel



2015

Février

Dimanche 22 février : Thé dansant animé par Régis Gibourdel

Mars

Mercredi 25 mars : Après-midi crêpes pour les Seniors

Avril

Du 11 au 19 avril : 26^{ème} Salon de peinture à la Mairie
Mardi 14 avril : Spectacle Jeune Public pour les enfants de 2 à 5 ans, Compagnie « *Lucien et les Arpettes* »

Mai

Vendredi 8 mai : Commémoration de la Fête de la Victoire

Juin

Dimanche 14 juin : Foire à tout au Stade Marcel Sauvage

Vendredi 19 juin : Distribution des colis pour les

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le services "Fêtes et cérémonies" au 02 32 82 35 00

Ecole de Musique

Mercredi 18 février

Intermèdes musicaux des classes instrumentales
Salle de lecture à la bibliothèque à 18h

Mardi 24 mars

« les harmonies en fêtes » (concert des élèves de l'école de musique de NDB avec la participation de l'harmonie de la vallée du Cailly)

Samedi 11 avril

Concert de printemps (avec les orchestres et harmonies du second cycle)
Eglise Notre-Dame de Bondeville à 20h

Mardi 15 mai 2015

concert des classes du département de jazz (participation de la chorale des enfants, de l'ensemble vocal Chrysalide et de l'atelier instrumental de jazz)

Samedi 20 juin

Concert d'été
Jardin de la bibliothèque (ou gymnase en cas de pluie) à 20h

Mardi 26 mai

Concert des classes de musiques actuelles
Salle André Gide à 20h

Bibliothèque

Animations régulières

Marmothèque (moins de 3 ans) / 10h

Jeudi 12 février / jeudi 12 mars / jeudi 9 avril / Jeudi 7 mai / jeudi 11 juin

Les Histoires de Mathilde (3 à 8 ans) / 15h

Samedi 28 mars / samedi 30 mai

Atelier enfants conteurs (8 à 12 ans) / 14h00

Samedi 7 février / samedi 14 mars / samedi 11 avril / samedi 16 mai / samedi 6 juin

Atelier jeu (9 à 12 ans) / 14h00

Samedi 14 février / samedi 18 avril

Livres au menu (comité de lecture adulte) / 10h30

Samedi 14 février / Samedi 18 avril / Samedi 20 juin

« Brouillon de culture »,

café poésies-chansons (adultes) / 18h30

Vendredi 27 mars / vendredi 29 mai ou 5 juin

Atelier philo (adultes) / 14h30

Samedi 21 février / samedi 21 mars / samedi 11 avril / samedi 23 mai / samedi 13 juin

**Contrat Mutualisé de Santé
pour les administrés de ma commune**

Ma Commune Ma Santé

**Les élus locaux se mobilisent
pour le pouvoir d'achat.**



Dossier et informations

à retirer en mairie ou dans votre
Centre Communal d'Action Sociale

ACTIONM
Association loi 1901



Ma Commune Ma Santé

www.associationactionm.org

Diffuseur exclusif : Groupe Sofraco